

Soutien psychologique

Au sein de l'Unité Médico-Judiciaire, une psychologue se tient à votre disposition. N'hésitez pas à la contacter.

Elle pourra de manière **gratuite et confidentielle** :

- Vous aider à parler de ce que vous ressentez et à exprimer votre souffrance.
- Vous informer.
- Vous soutenir.
- Vous orienter vers les différents professionnels, suivant vos besoins et vos attentes.

Tous les jours du lundi au vendredi

• à l'Hôpital de Boulogne-sur-Mer:

Unité Médico-Judiciaire
Centre de consultations - RdC
Allée Jacques Monod
62231 Boulogne-sur-Mer Cedex



Vous êtes victime ou témoin de
violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :

3919

Appeler le 3919
Numéro d'aide le 08000, anonyme et gratuit.

ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
GOUV.FR

Se rendre sur le site
ArrêtonsLesViolences.gouv.fr

17 SMS 114

En cas d'urgence
appeler le 17 ou 114
Plataforme de signalement en ligne,
anonyme et gratuite.

Les violences sexistes et sexuelles
sont **INTERDITES** et **PUNIES**

par la loi :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

IPNS Communication CHB - novembre 2024

Unité Médico-Judiciaire
Centre de Consultations - Rez de chaussée
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 14h-16h30
Contact : 03 21 99 82 27

Unité Médico-Judiciaire

UMJ
S'EXPRIMER
SOUFFRANCE
ECOUTE
AIDE
BESOIN
SOUTIEN

Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
Unité Médico-Judiciaire
Centre de consultations (rez de chaussée)
Allée Jacques Monod
62321 Boulogne-sur-Mer cédez
03 21 99 82 27



Qu'est ce que l'Unité Médico-Judiciaire ?

L'unité Médico-Judiciaire est un lieu où le médical collabore avec l'autorité judiciaire, c'est à dire réalise des actes médicaux à la demande de la police ou de la justice. Ces actes sont essentiellement :

- des constats de coups et blessures, agressions sexuelles ou mauvais traitements à enfants,
- examens médicaux de personnes en garde à vue.

Dans quel cas consulter ?

Vous avez été victime d'un ou plusieurs évènements difficiles :

- violences volontaires,
- violences conjugales,
- viols,
- agressions sexuelles,
- vol avec violence,
- accidents de la circulation...

Vous venez de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie et / ou une procédure judiciaire est entamée.

Vous serez contacté(e) par l'Unité Médico-Judiciaire pour constater vos blessures.

Vos ressentis

Pendant l'évènement

Vous avez pu ressentir :

- de la peur,
- de l'impuissance,
- de la honte,
- de la culpabilité,
- ou aucune réaction émotionnelle...

Depuis l'évènement

- Vous avez des pensées, des images, des perceptions de l'événement qui se répètent.
- Le sentiment de revivre l'événement.
- Des difficultés pour vous endormir, un sommeil interrompu, des cauchemars.
- Un sentiment d'insécurité, la peur de sortir, la peur des autres.
- Vous évitez certaines situations, vous évitez d'en parler.
- Le sentiment d'avoir perdu l'énergie ou l'intérêt pour certaines activités.
- Vous avez des difficultés pour vous concentrer.
- Vous vous sentez agité, irritable.
- Vous êtes attentif(ve) à tout ce qui vous entoure, vous êtes sur vos gardes.
- Vous vous sentez triste.
- Vous vous sentez différent(e) par rapport à avant.